

Dans quels noirs desseins Trudeau a-t-il envoyé le fédéraliste Stéphane Dion conseiller Juncker et Merkel ?

écrit par Luc Pharand | 27 décembre 2018



Think big!*

Le fédéralisme européen peut-il être renouvelé comme promesse d'apaisement à la suite de la révolte des Gilets Jaunes en France?

On le sait maintenant, le fédéralisme évolue conformément aux exigences d'une conception mondialiste des relations internationales. Le paradoxe philosophique des fédéralistes est connu des souverainistes: il consiste à affaiblir les pouvoirs régaliens des états membres pour les déléguer à un pouvoir central en vertu du principe que le pouvoir régalien national est identitaire – et donc «raciste» – alors que le nouveau pouvoir méga-territorial ne le serait pas. On ajoute aussi l'argument que plus c'est gros, meilleur est le pouvoir.

Drapé de la vertu de l'humanisme, le fédéralisme sévit

ailleurs qu'en Europe. Au Canada, le fédéralisme a été officiellement «renouvelé» dans une forme multiculturelle à la suite du référendum sur la souveraineté tenu en 1980. Ce «renouvellement» n'est ni fortuit ni gratuit. Il est la conséquence d'un rapport de force entre un état membre dont l'appui de la population à la souveraineté est suffisamment élevé pour inquiéter le pouvoir fédéral et obliger celui-ci à renoncer au statu quo. Dans le Québec de 1980 le taux d'appui à la souveraineté était de 40%. Il y avait un caillou dans la chaussure du pouvoir fédéral et celui-ci devait s'en débarrasser pour progresser selon son agenda. C'est ainsi que les vrais fédéralistes faussement humanistes justifient le recours à toutes les bassesses entourant l'adoption de la Constitution «renouvelée» de novembre 1981.

Le fédéralisme canadien ne s'est pas renouvelé en cette occasion : il s'est recopié dans une version plus obscure et antidémocratique. Le «renouvellement» de la constitution dans sa forme multiculturelle soi-disant humaniste a donné au pouvoir fédéral l'occasion d'adopter une loi dite «sur la clarté» afin d'interdire au peuple souverain de se dissocier de la fédération. (1)

Le texte constitutionnel créant le Canada en 1867 officialisait l'existence de deux peuples fondateurs : les Canadiens-Anglais et les Canadiens-Français. Ce pacte entre deux peuples rivaux et souvent ennemis avait l'allure d'un calumet de paix. La réalité du **pouvoir anglo-saxon dominant** ne résiste pas au fantasme d'une paix prospère pour les enfants de la nation canadienne-française : les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Edward, du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest **suppriment les droits des francophones à l'éducation dans leur langue entre 1871 et 1912.** Dans les provinces de l'Ouest et en Ontario la proportion de la population francophone passe de la moitié de la population totale qu'elle formait en 1867 à

moins de 5% aujourd'hui. Au Nouveau-Brunswick les Acadiens forment aujourd'hui 35% de la population malgré la tragédie génocidaire de 1755 et la suppression de leurs droits à l'éducation dans leur langue en 1871.

En 1981, constatant qu'ils ne peuvent réussir seuls l'assimilation des francophones du Québec, les fédéraux s'adjoignent le reste de l'humanité pour ce faire.

Si le fédéralisme européen prétend se «renouveler», il est vraisemblable qu'il se recopiera sous une forme plus multiculturelle, plus obscure et antidémocratique en vertu d'une philosophie politique étrangère aux intérêts fondamentaux des Français.

Hasard ou nécessité? Le politique Stéphane Dion, auteur de la «loi sur la clarté» et ami de la famille Trudeau, a débarqué en Europe en mai 2017 en tant qu'ambassadeur du Canada en Allemagne et auprès de l'Union européenne.

(1) Voici le texte officiel de la "Loi sur la clarté" adoptée en 2000 par le gouvernement canadien pour tenter de stopper la souveraineté du Québec.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_sur_la_clart%C3%A9_r%C3%A9rendaire

* Think big, Sti! : expression devenue culte du personnage

fédéraliste Elvis Gratton créé par le cinéaste souverainiste Pierre Falardeau (1946-2009) et interprété par Julien Poulain dans le film *Elvis Gratton*(1981).